

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 13 novembre 2023

Délibération n° 2023_139
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Bastien RIVIERES à Eric SARRAUTE, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Fatou THIAM, Thomas DOVICHY, Antoine JACINTO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Monsieur Gérard SERVIÉS, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources humaines et à l'Administration générale, rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Des changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

POLE AGES DE LA VIE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

La Ville de Mérignac a fait le choix d'une gestion en délégation de service public de la crèche Les Petits Lutins. Cette disposition a conduit à une réaffectation des agents au sein des services et entraîne de fait la suppression des neuf postes permanents composant la structure.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Suppression de neuf postes	Ancienne situation : Directeur d'établissement d'accueil d'enfants de moins de 6 ans H/F	Médico-sociale	Puéricultrice	A	1
	Ancienne situation : Auxiliaire de puériculture H/F		Auxiliaire de puériculture	B	4
	Ancienne situation : Agent polyvalent petite enfance H/F	Technique	Adjoint technique	C	3
	Ancienne situation : Educateur de jeunes enfants H/F	Sociale	Educateur de jeunes enfants	A	0,70

CREATION DE POSTES

La Ville de Mérignac reste engagée dans une politique de prévention et d'amélioration des conditions de travail des agents évoluant au sein de ses services, et apporte une attention toute particulière au retour vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées pour des raisons médicales. Les dispositifs tels que l'immersion et PPR (période de préparation au reclassement) sont régulièrement mis en œuvre. Avec pour objectif de répondre à la situation d'agents inscrits dans une démarche de reconversion professionnelle, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la création de trois postes permanents à temps complet sur des fonctions administratives. Ces postes sont ainsi répartis :

- Un poste de médiateur transition écologique à la Direction de la transition écologique au sein de la Direction Générale des Services
- Un poste d'assistant technique à la Cellule d'appui technico-administratif et un poste d'agent état civil/élections à la Direction relation usagers et citoyenneté au sein du Pôle Cadre de vie

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Ca t	Nombre ETP
Création de trois postes à temps complet	Nouvelle situation : Médiateur transition écologique H/F	Administrative Animation	Adjoint administratif Adjoint animation	C	1
	Nouvelle situation : Assistant technique H/F	Administrative Technique	Adjoint administratif Adjoint technique	C	1
	Nouvelle situation : Agent état civil/élections H/F	Administrative	Adjoint administratif	C	1

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 octobre 2023,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 2 novembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les crédits correspondants sont prévus au budget,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de modifier le tableau des postes et effectifs tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 45 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 13 novembre 2023



Véronique KUHN
Secrétaire de séance

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15/11/23
ID 033-213302813-20231113-1204-DE-1-1

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.